Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: - (2008)

Heft: [1]: Aviation

Rubrik: Nouvelles brèves

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nouvelles brèves

Budget 2008 : le Conseil fédéral a habilité le DDPS à prendre des crédits d'engagement à hauteur de 1,197 milliard de francs

Dans le cadre du budget 2008, le Conseil fédéral a habilité le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) à prendre des crédits d'engagement dans les domaines des préparatifs d'achat, de l'équipement personnel et du matériel à renouveler, du matériel de remplacement et de maintenance, ainsi que dans le domaine du budget des munitions d'instruction, pour un montant total de 1,197 milliard de francs.

L'octroi de crédits d'engagement peut se traduire par l'autorisation de conclure des engagements financiers pour un projet précis ou un groupe de projets de même nature jusqu'au montant maximal autorisé à partir de l'année budgétaire en cours. En ce qui concernent ceux autorisés aujourd'hui par le Conseil fédéral, il s'agit de crédits destinés aux préparatifs d'achat de nouveau matériel d'armement (préparatifs pour des programmes d'armement ultérieurs), à la maintenance et à l'acquisition de matériel de remplacement, aux acquisitions en vue de maintenir la disponibilité opérationnelle du matériel de l'armée, ainsi qu'au réapprovisionnement en munitions.

Etude des projets, essais et préparatifs d'achat (EEP)

La plus grande partie des crédits autorisés avec l'EEP 2008 concernent, en fait, des crédits destinés à l'étude de projets. Ils doivent permettre d'atteindre la maturité d'acquisition de projets d'armement qui trouveront leur application dans l'armée suisse. D'autre part, les crédits servent à des examens et des essais techniques qui auront des répercussions au sein de l'armée, dans les domaines de la logistique, de la sécurité, de la protection de l'environnement, etc. Avec 235,9 millions de francs, l'EEP 2008 est supérieur de 95,1 millions de francs à celui de 2007. La raison tient aux crédits de base qui doivent être alimentés tous les quatre ans pour la période législative 2008 à 2011. Ces crédits servent à financer des dépenses liées aux activités usuelles d'observation des marchés, des études, des examens techniques de moindre importance, ainsi que pour assurer les contrôles de qualité liés aux acquisitions de matériel d'armée. Dans le cadre des nouveaux crédits d'engagement pour l'EEP, le Conseil fédéral a autorisé huit millions pour le projet de remplacement partiel du Tiger. Ainsi, dès 2008, un véritable projet d'achat visant à liquider partiellement les 54 Tiger F-5 E/F encore en service pourra être lancé. Dans quelques années, les Tiger F-5 E/F - avions conçus dans les années 1970 -, dans leur configuration suisse, auront atteint la fin de leur carrière technique. De plus, ils ne répondent plus aux exigences de la conduite du combat dans la troisième dimension. Ils ne suffisent plus non plus à répondre aux exigences technologiques minimales nécessaires au service de la police aérienne car ils ne peuvent pas être engagés dans tous les types de temps ni même de nuit. Leur déclassement est prévu à compter de 2013 et devrait se terminer en 2015.

Après ce déclassement, et dans l'optique de maintenir la compétence de la conduite du combat aérien (en tant que maintien de la capacité) et la capacité d'assurer le service de la police aérienne, il sera nécessaire de disposer d'un plus grand nombre d'avions de combat que les 33 F/A-18 restants. Une demande de crédits correspondante est prévue dans le cadre du message sur le programme d'armement 2010.

Budget du matériel de remplacement et de maintenance (MRM)

Le MRM est un crédit destiné à l'acquisition de matériel de remplacement, à la maintenance et au support technique et logistique du matériel d'armée et du matériel spécial. Le Conseil fédéral a autorisé des crédits pour 429,5 millions de francs, soit près de 2% de moins que pour l'exercice précédent. Les postes les plus importants de ce budget sont le matériel aéronautique (incl. les simulateurs), avec 196,9 millions de francs, ainsi que la conduite, avec 102,5 millions de francs.

Equipement personnel et matériel à renouveler (BER)

Le budget du BER porte sur les crédits d'acquisition relatifs au maintien de la disponibilité matérielle de l'armée, y compris l'instruction. Sont concernés, entre autres, par ce budget l'équipement personnel des militaires, y compris leur armement, les acquisitions de remplacement et les nouvelles acquisitions de matériel d'armée, ainsi que les révisions et les modifications globales, et le matériel d'armée qui est acheté pour la première fois, mais dont l'importance financière n'est pas primordiale.

Les crédits autorisés se montent à 393,9 millions de francs et sont, dès lors, de 10,2% supérieurs à ceux de l'exercice précédent. Ce besoin supplémentaire résulte de la concrétisation matérielle de l'armée XXI. Dans le domaine de l'armement, il s'agit de réduire le besoin d'adaptation dans le domaine de la conduite et de l'exploration, de donner un équipement moderne aux troupes pour accomplir les engagements qui apparaissent comme vraisemblables, sans toutefois négliger les acquisitions d'armement nécessaires pour affronter le cas - moins probable - d'une attaque militaire. Ainsi, sur la somme totale des crédits d'engagement, près de 36% sont consacrés à l'aide au commandement, 34% aux autres groupes de matériel (par ex. : matériel d'infanterie, du génie, des troupes sanitaires et de sauvetage, ainsi que le matériel aéronautique), 7% pour le matériel du service de ravitaillement et de transport, ainsi que 10% pour l'instruction, les quelque 13% restant étant alloués pour l'équipement personnel.

Budget des munitions d'instruction (BMI)

Ce crédit sert au réapprovisionnement en munitions dans les écoles et les cours pour remplacer les munitions qui ont été tirées dans le cadre de l'instruction ; il sert également à l'exploitation des dépôts de munitions dans le cadre des concepts de munitions spécifiques aux armes, ainsi qu'à la liquidation de munitions et de matériel d'armée. La somme allouée, qui se monte à 137,3 millions de francs, est de 10,3 millions de francs – soit près de 7% - inférieure à celle de l'exercice précédent. Par rapport à la moyenne de plusieurs années (de 2000 à 2007 : 159 millions de francs), cette baisse se justifie encore principalement par la diminution considérable du stock des munitions suite à l'introduction de l'armée XXI.

DDPS, 27.06.2007